



Direction des affaires

financières

Décision

Objet : Tarifs Colloque « 43 ème colloque de la Société de Neuroendocrinologie » du 02 au 04 octobre 2019

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Tarifs applicables iusqu'au 30/06/2019 minuit:

- 125 € HT soit 150 € TTC*: Tarif applicable aux étudiants
- o 233,33 € HT soit 280€ TTC*: Tarif applicable aux membres du SNE
- 275 € HT soit 330 €TTC* : Tarif applicable aux non membres du SNE
 Tarifs tardifs applicables du 01/07/2019 jusqu'à la clôture des inscriptions :
- o 166,66 € HT soit 200 € TTC*: Tarif applicable aux étudiants
- 275 € HT soit 330€ TTC*: Tarif applicable aux membres du SNE
- O 316,66€ HT soit 380 €TTC* : Tarif applicable aux non membres du SNE

*Application du taux de TVA en vigueur au 08/03/2019 soit 20%

Prise d'effet immédiate

Le Président,

Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières 60 rue du Plat d'Étain-BP 12050 37020 Tours Cedex 1

ອື່ມniv-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne recherche valorisation Médecine